



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 22 MAI 2017

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0471.597.865

Dénomination

(en entier) : Lestco

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue de Berlaimont 12, 6220 Fleurus

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs

L'assemblée générale du 10 mars 2017 prend connaissance des lettres de démission du 10 mars 2017 de monsieur Frans Pattyn, de la BVBA Management Consultancy Office et de monsieur Kristof Pattyn comme administrateurs de la société.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix d'accepter la démission de monsieur Frans Pattyn, de la BVBA Management Consultancy Office et de monsieur Kristof Pattyn comme administrateurs de la société, et cela avec effet à partir du 10 mars 2017.

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la société pour une durée de six ans à partir du 5 mars 2017:

-Monsieur Lieven Depraetere, demeurant à 59123 Bray Dunes (la France), Rue des Goelauts 434;

-Madame Conny Degryse, demeurant à 8760 Meulebeke (la Belgique), Tweewallenstraat 20; et

-La SPRL Majast, ayant son siège social à 8700 Tielt, Tenhovestraat 6A (BCE 0893.368.119).

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de donner procuration à monsieur Frank De Langhe et à monsieur Bart Brunet, ou à tout autre avocat chez BVBA De Langhe Advocaten, cabinet d'avocats, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour prendre soin du dépôt et de la publication des décisions de ce jour dans les annexes du Moniteur Belge.

Bart Brunet
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).